



Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées

Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Conseil syndical du 19 décembre 2014

Article L2312-1

...Dans les communes (et établissements publics administratifs) de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal (syndical) sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ...

Sommaire

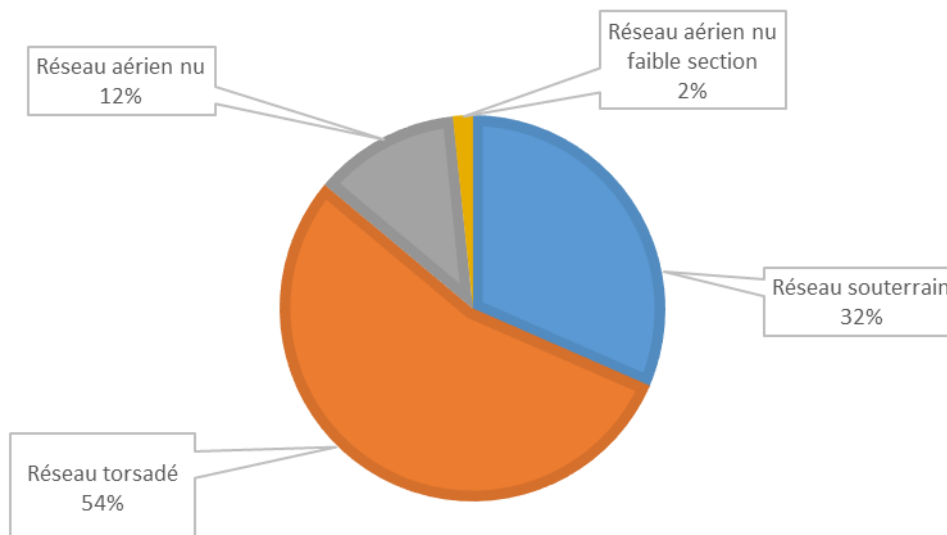
1.	Situation des réseaux d'électricité et d'éclairage public du département des Hautes-Pyrénées...	2
1-1	- Situation des réseaux d'électricité	2
1-2	- Situation de l'Eclairage public.....	3
2.	Principales réalisations 2014	4
2-1	- Electrification 2014 :.....	4
2-2	- Eclairage public – investissements 2014 :	6
2-3	- Eclairage public – entretien 2014 :	7
2-4	- Acquisitions matérielles 2014 :.....	8
2-5	- Emprunt 2014 :	8
2-6	- Evolution du montant de travaux réalisés par le SDE :.....	8
3.	Evolution des programmes et des sources de financement.....	9
4.	Orientations générales 2015 et engagements pluriannuels envisagés	11
4-1	- Maintien des cotisations d'adhésion des communes.....	11
4-2	- Travaux d'électrification: budget constant mais avec une diminution de la programmation pour permettre de résorber les programmes.....	11
4-3	- Travaux d'éclairage public: maintien de l'effort consenti en 2015 pour accélérer les rénovations et les mises en conformité.....	11
4-4	- Entretien de l'éclairage public.....	12
4-5	- Bornes de recharge de véhicules électriques	13
4-6	- Réseaux de chaleur.....	13
4-7	- Nouvelles missions dans le domaine des énergies.....	13
4-8	- Communication: poursuite de l'effort de communication réalisé en 2014.....	13
4-9	- Investissement matériel et locaux: maintien du budget	13

1. Situation des réseaux d'électricité et d'éclairage public du département des Hautes-Pyrénées

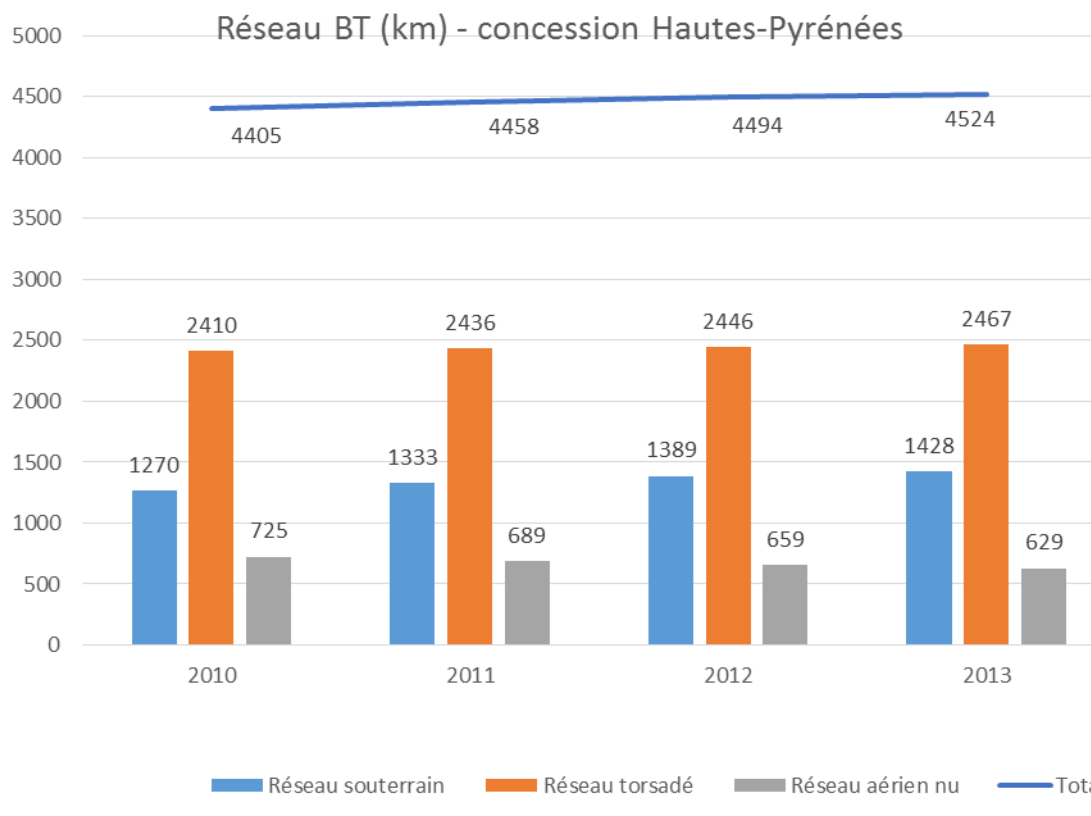
1-1 - Situation des réseaux d'électricité

La présentation se limite ici au réseau basse tension et postes HTA/BT puisque c'est le réseau sur lequel intervient principalement le SDE65.

Répartition en km du réseau Basse-Tension, par type de câble



Evolutions du réseau BT



Pour résorber les fils nus, il faudrait 21 ans au rythme actuel des travaux de sécurisation (30 km par an).

Les fils nus sont majoritairement remplacés par du torsadé ou simplement déposés (quand les bouclages de postes ne sont pas nécessaires)

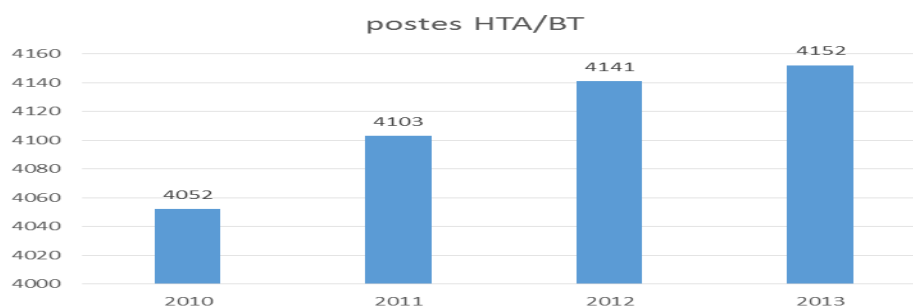
L'augmentation du réseau torsadé liée au remplacement des fils nus est atténuée par l'enfouissement dans les centres bourgs. Une part importante de l'augmentation du souterrain est également liée au fait que les communes choisissent cette technique pour réaliser les extensions du réseau.

Répartition géographique

Sur les lots de plaine, la proportion de fils nus varie encore entre 20 et 30 %, alors qu'en montagne ou sur le piémont, les fils nus ont pratiquement disparu (- de 5 %) pour des raisons climatiques ou géographiques (neige, vent, pentes...).

La zone de montagne a également bénéficié d'une mise en souterrain importante pour améliorer l'esthétique dans les zones classées ou à fort attrait touristique.

Postes HTA/BT



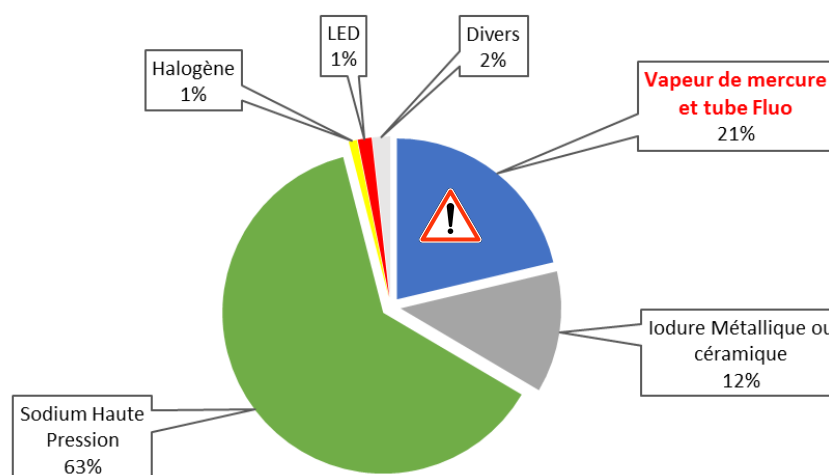
1-2 - Situation de l'Eclairage public

Le SDE gère actuellement **48 109 points lumineux** au titre de l'entretien de l'éclairage public de communes et EPCI.

Le Système d'Information Géographique (SIG) mis en place permet de mieux connaître le patrimoine et d'en améliorer la gestion. A ce jour, il a intégré 47 607 points lumineux (communes).

Il nous reste à réaliser le levé de 502 points lumineux appartenant aux EPCI qui nous confient également l'entretien de leurs ouvrages ; ainsi que celui des communes qui nous ont transféré la compétence éclairage public mais pas encore l'entretien.

La répartition par type de source est la suivante :



Le nombre de lampes non conformes aux normes à venir reste très important : 10 137 points soit 21% du parc.

2. Principales réalisations 2014

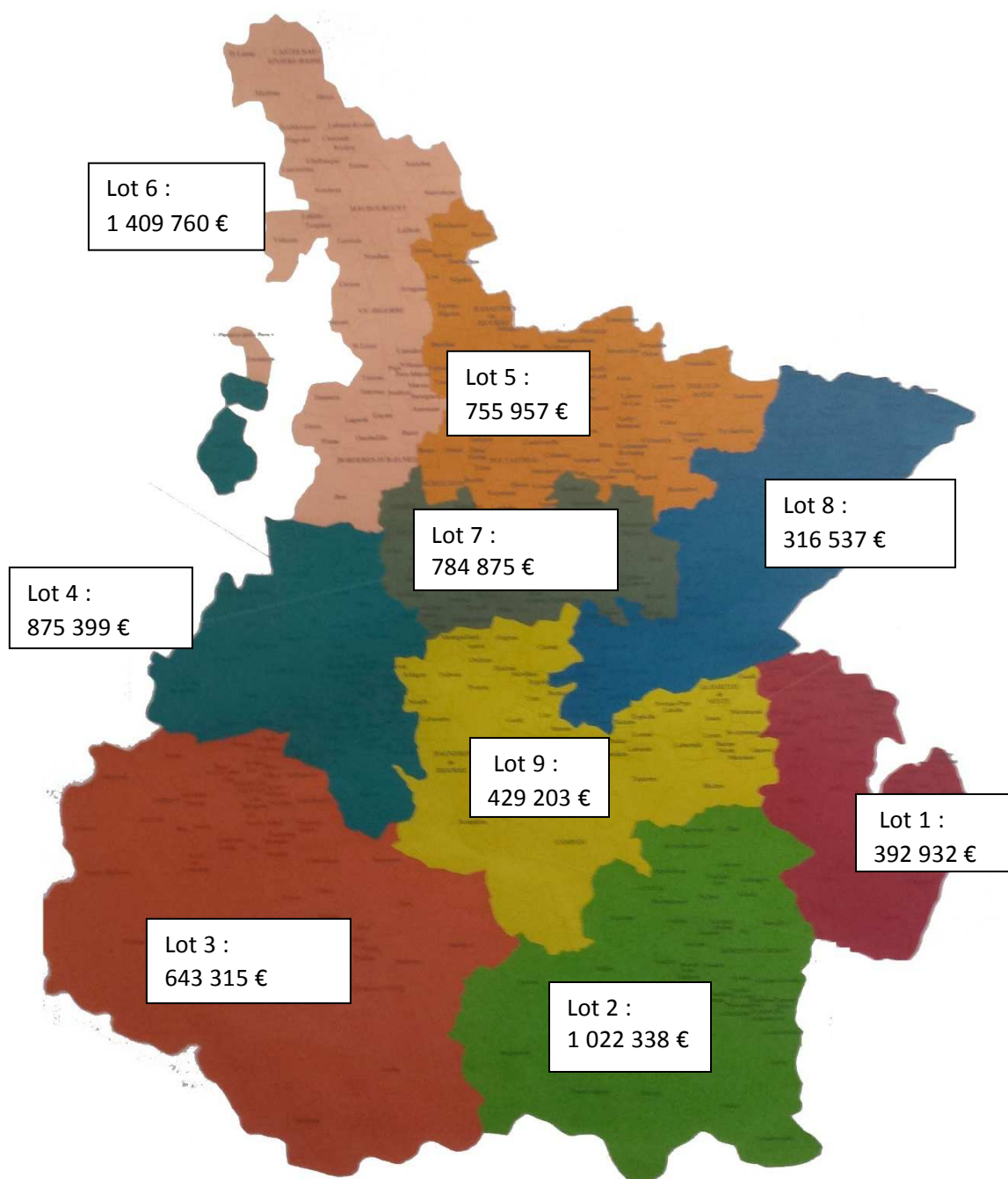
2-1 - Electrification 2014 :

Les travaux, toutes natures confondues, réalisés sur le département se sont élevés à 7.502 M€

(rappel 2013 : 8.1 M€) dont :

- Secteur rural : 6.630 M€
- Secteur urbain : 0.872 M€

La répartition géographique, pour les travaux en secteur rural et hors travaux divers, est la suivante :



Programmations 2014 (engagements des travaux d'électrification) réparties par programme :

Programmes FACE	
Renforcement	1 867 500
Extension	466 500
Sécurisation	519 000
Sécurisation faible section	163 500
Enfouissement	795 692

Programme SDE	
SDE renforcement	0
SDE effacement	266 000
SDE effacement complémentaire	165 000
Extension PCT (réalisations)	976 785

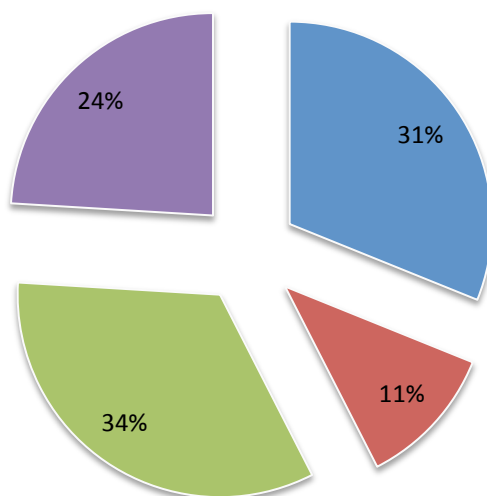
Art 8 - 2014	783 400
--------------	---------

Totaux des programmes par nature	
Renforcement	1 867 500
Extension	1 443 285
Sécurisation fil nu et faible section	682 500
Enfouissement	2 010 092
Total	6 003 377

(2013 : 6 362 565 €)

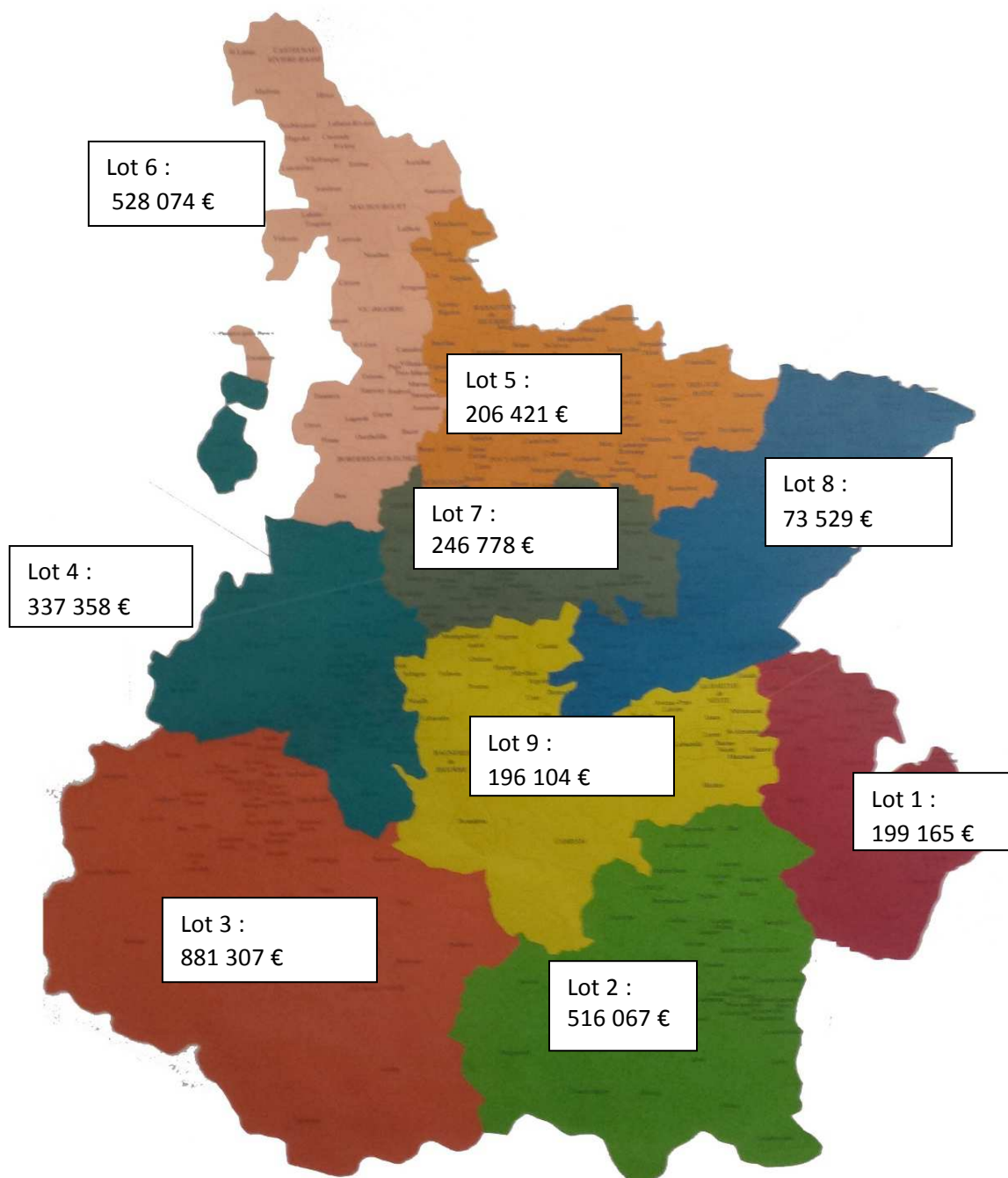
Programmation 2014

■ Renforcement ■ Sécurisation ■ Enfouissement ■ Extension



2-2 - Eclairage public – investissements 2014 :

Les travaux, toutes natures confondues, réalisés sur le département se sont élevés à 3.185 M€ (rappel 2013 : 2.1 M€) dont 1.104 M€ sur le programme ADEME



2-3 - Eclairage public – entretien 2014 :

Nombre de collectivités adhérentes au service en 2013

Nombre de communes.....	436
Nombre de sites gérés par le Conseil Général.....	3
SIVU.....	2
Communautés de communes.....	4
Total.....	445

Nombre de points lumineux entretenus en 2013 : 42 346

Nombre de communes facturées en 2014 :

> 400 points lumineux.....	24
de 150 à 400 points lumineux	36
de 50 à 150 points lumineux	159
de 25 à 50 points lumineux	99
< points lumineux	127

Budget : Compte Administratif 2013

- **Dépenses**1 529 065 € (2012 : 1 224 746)
- **Participation des communes au service**878 543 € (2012 : 654 493)

Le service Entretien est équilibré par l'affectation d'une partie des taxes d'électricité.

Nouvelles adhésions 2014

- Lourdes
- Lau-Balagnas
- Betpouey
- Estaing
- Aspin Aure

2-4 - Acquisitions matérielles 2014 :

Le SDE a procédé en 2014 à plusieurs investissements matériels importants :

- **Mobilier (estrade et chaises) :** 6 200 €
- **Véhicules légers :** - Voiture ZOE : 15 150 € - Mégane : 20 156 €
- **Informatique :** 11 210 €
- **Equipement technique (détecteurs câbles, kit antenne GPS...) :** 43 944 €

2-5 - Emprunt 2014 :

L'emprunt pour le compte des communes a été réalisé avec la Banque Postale qui a fait l'offre la moins disante.

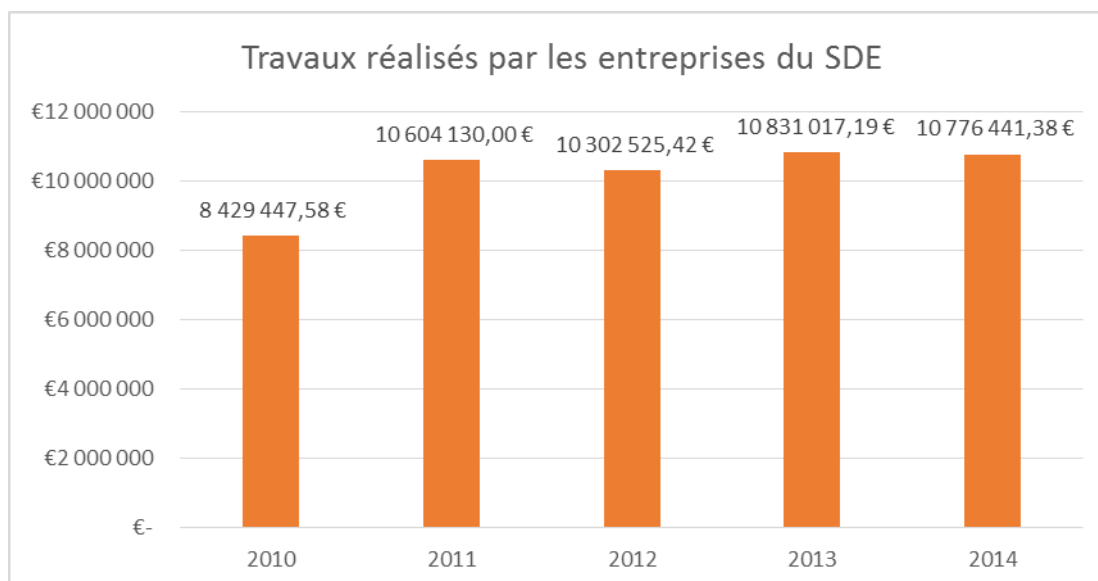
Il est d'un montant de **1 432 845,80 €** à taux fixe (**2.04 %** à échéance semestrielle) sur 15 ans. Frais de dossier 2 150 €.

Au 1er janvier 2014, le capital restant dû, de l'ensemble de nos 24 contrats de prêts en cours, est de **8 650 860 €** (8 512 166 en 2013) :

- 7 emprunts à la Caisse d'Épargne,
- 6 emprunts à la Banque Dexia CLF,
- 7 emprunts à la Caisse Régionale du Crédit Agricole
- 3 emprunts à la Banque Populaire
- 1 emprunt à la Banque Postale

2-6 - Evolution du montant de travaux réalisés par le SDE :

Depuis 2011, le montant des travaux réalisés annuellement est assez stable, autour de 10,5 M€



3. Evolution des programmes et des sources de financement

Les ressources principales du Syndicat, hors emprunts, sont les suivantes :

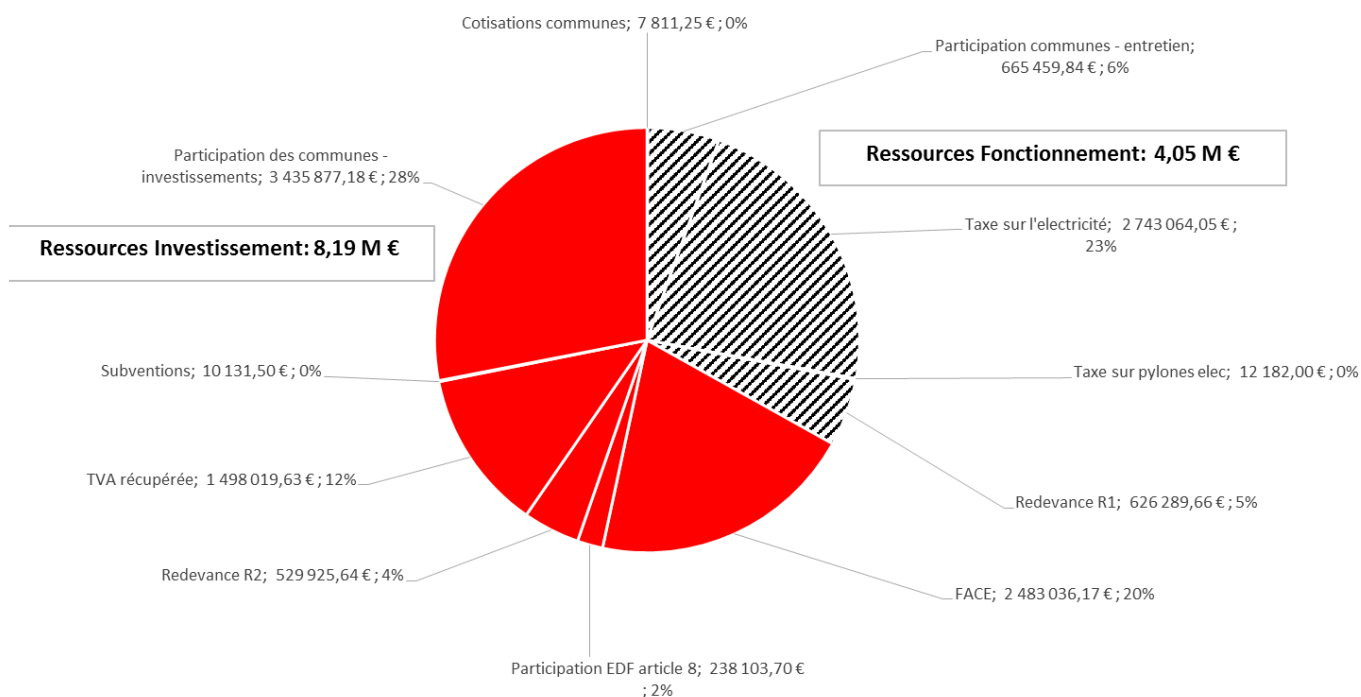
Fonctionnement :

- Cotisations des communes ;
- Redevance d'exploitation de la concession ERDF (R1) ;
- Taxe sur la consommation finale de l'électricité ;
- Taxes sur pylônes électriques ;
- Participation des communes aux charges d'entretien de l'éclairage Public (facturée au point lumineux) ;

Investissement :

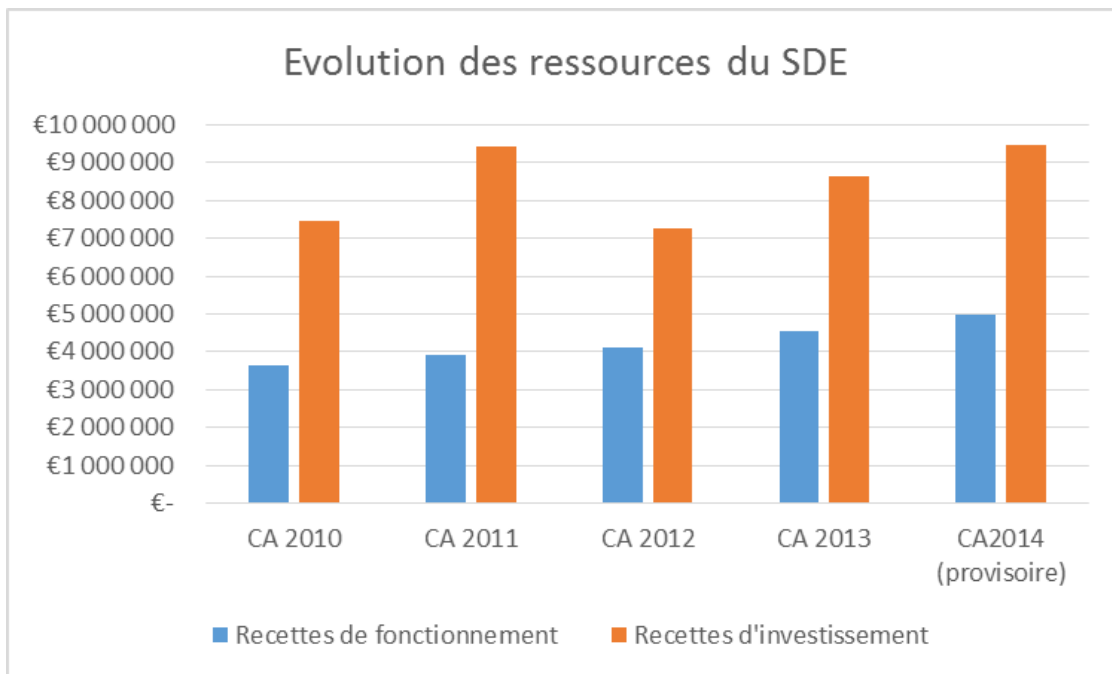
- Compte d'affectation spéciale FACE : électrification rurale ;
- Redevance d'investissement de la concession ERDF (R2) ;
- Participation ERDF pour l'enfouissement des réseaux des communes urbaines (article 8 de la concession) ;
- Participation des communes aux investissements ;
- Subventions des partenaires publics : ADEME, Région, Département ;
- Récupération de la TVA sur travaux d'investissements.

Ressources SDE - Moyenne 2010 / 2013



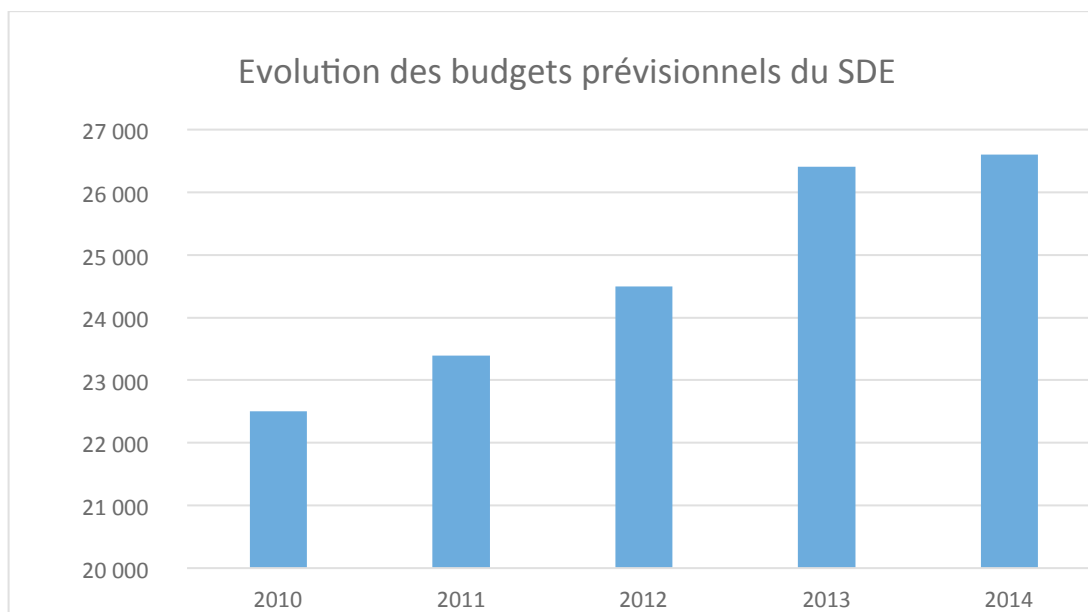
Les ressources de fonctionnement sont en légère croissance constante en lien avec l'augmentation de la taxe sur l'électricité.

Les ressources d'investissement sont moins stables car une grande partie (versements FACE, récupération TVA, redevances R2...) est liée à l'avancement des opérations programmées les années antérieures ainsi qu'aux subventions susceptibles d'être obtenues.



Pour 2015, il ne devrait pas y avoir de surprise concernant les ressources du Syndicat. En effet, l'enveloppe FACE nationale reste au même niveau que les années précédentes.

Les budgets - sections recettes- votés par le Syndicat incluent non seulement ces ressources mais également les emprunts réalisés par le SDE pour le compte des communes.



On note que les volumes des budgets du SDE sont en croissance mais sont très élevés en raison de la difficulté à apprécier la réalisation exacte des travaux dans le courant de l'année. Cette situation conduit à un taux important de « restes à réaliser ». Dans le cadre d'une gestion saine du Syndicat, il est important de réduire ces volumes.

4. Orientations générales 2015 et engagements pluriannuels envisagés

4-1 - Maintien des cotisations d'adhésion des communes

Afin de ne pas alourdir les charges des communes, il est proposé de maintenir les montants des cotisations adoptés en 2014 à savoir :

	cotisation	Nbre communes	Total
moins de 100 hab	25 €	158	3 950 €
de 100 à 499 hab	75 €	243	18 225 €
de 500 à 1 499 hab	125 €	54	6 750 €
de 1 500 à 3 499 hab	200 €	9	1 800 €
de 3 500 à 9 999 hab	250 €	8	2 000 €
plus de 10 000 hab	300 €	2	600 €
		474	33 325 €

4-2 - Travaux d'électrification : budget constant mais avec une diminution de la programmation pour permettre de résorber les programmes

Le montant des aides FACE n'étant pas connu à l'heure actuelle, les volumes budgétaires disponibles ne le sont pas non plus. Toutefois, dans la mesure où il n'est pas envisagé de changements fondamentaux, les montants des programmes 2015 ne devraient pas être très différents de l'année 2014.

Les programmes complémentaires sur fonds propres du SDE seront limités aux opérations urgentes de sécurité, à la pose de fourreaux (50/50 du TTC) ou à l'enfouissement complémentaire de lignes (50/50 du TTC).

Une priorité sera donnée aux travaux de sécurisation et le programme fil nu faible section sera financé à 100 % par le SDE.

Les coûts fonciers (servitudes notariées) seront intégrés aux coûts des travaux afin de baisser cette dépense de fonctionnement.

Pour les enfouissements, les ordres de priorité sont maintenus : travaux coordonnés, fourreaux existants, sécurisation, démarche qualitative centre bourg.

Poursuite du programme Etudes (50/50 du TTC)

Energies renouvelables : relance des programmes alimentation solaire + 1 projet de Pico centrale

4-3 - Travaux d'éclairage public : maintien de l'effort consenti en 2015 pour accélérer les rénovations et les mises en conformité

L'éclairage public est un secteur en forte évolution et qui concentre de nouveaux enjeux sociaux et environnementaux :

- Maîtrise des coûts de l'Energie ;
- Maîtrise de la pollution lumineuse ;
- Obsolescence prochaine des matériels (ampoules utilisant du mercure).

Le SDE s'est engagé sur ces sujets depuis plusieurs années : évolution des matériels, Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi...

Il apparaît important de pouvoir maintenir l'effort financier consenti en 2014 pour faire face à ces nouveaux enjeux.

Il est proposé de maintenir 3 programmes

- Un programme « extension » ;
- Un programme « rénovation ». Ce programme répondra à la fois aux enjeux de mise aux normes et au programme RICE ;
- Un programme « études »

Il est par ailleurs proposé de créer un programme « mise à niveau » pour les communes de moins de 30 points lumineux pour leur permettre de bénéficier du changement systématique

Le tableau ci-après détaille les modalités financières appliquées à l'éclairage public.

Programmes	FC TVA / HT	SDE / HT	COMMUNE / HT
Extension ou Rénovation de l'éclairage public:			
Communes reversant la taxe d'électricité (< 2000 hab)	oui	50 % (plafonné à 15 000 euros/an)	50 %
Communes ne reversant pas la taxe d'électricité	oui	25 % (plafonné à 10 000 euros/an)	75 %
« Mise à niveau » de l'éclairage public des communes de moins de 30 points lumineux pour leur permettre de bénéficier du changement systématique			
Communes reversant la taxe d'électricité (< 2000 hab)	oui	60 %	40 %
Etudes de l'éclairage public			
Etudes en régie (diagnostics)	non	100 % en régie	0 %
Appel à un concepteur lumière	non	50 % du TTC	50 % du TTC

4-4 - Entretien de l'éclairage public

La mise en œuvre du nouveau règlement du service d'entretien de l'éclairage public et la prise en charge de nouvelles communes (Lourdes, Lau Balagnas, Estaing, Cauterets, Betpouey,...) conduira à un budget en hausse (dépenses et recettes) mais avec un coût résiduel en faible augmentation pour le SDE (de l'ordre de 700 000 € prélevés sur la Taxe électricité).

La nouvelle organisation du service permettra en effet d'optimiser les dépenses à effectif constant.

La mise en place de l'astreinte aura également un léger impact financier.

Pour autant, il est proposé de maintenir le forfait actuel (10 € par point lumineux en zone rurale, 12,50 € en zone urbaine).

4-5 - Bornes de recharge de véhicules électriques

Le projet concerne la création et la gestion d'un réseau de 100 infrastructures de recharge de véhicules électriques. Il nécessitera la mise en place d'un budget annexe concernant 44 communes. Pour 2015, l'investissement portera sur 1/3 du programme soit 400 000 € environ avec 200 000 € de recettes prévisionnelles (subventions).

4-6 - Réseaux de chaleur

Il s'agit d'une compétence optionnelle qui se mettra en place progressivement et qui conduira le SDE à exercer deux missions :

- La maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de réseaux de chaleur et chaudières collectives ;
- La participation à la sécurisation des approvisionnements et l'accompagnement de la filière énergie-bois .

Actions SDE 2015 :

- Lancement des études de faisabilité ;
- Accompagnement de la Ville de Lourdes ;
- Lancement d'une étude de faisabilité d'une structure partenariale d'exploitation.

Les études sont à prévoir sur le budget général (dépenses couvertes par subvention ADEME et fonds de concours des communes concernées).

4-7 - Nouvelles missions dans le domaine des énergies

Les nouveaux statuts sont vastes et offrent de nombreuses possibilités d'interventions nouvelles pour le Syndicat.

L'objectif pour 2015 sera de travailler sur les missions retenues par le Bureau et le Conseil syndical à savoir :

- La récupération des CEE, pour le compte des communes,
- La mise en place du conseil en énergie partagé,
- L'achat groupé d'électricité.

Pour cela un budget est à mettre en place mais quasi-équilibré :

- CEE : quelques coûts d'ingénierie d'accompagnement (4 000 € environ) ;
- CEP: 20 000 € (1 emploi chargé sur moins d'un an, couvert par les subventions et les cotisations des communes à ce service).

4-8 – Communication : poursuite de l'effort de communication réalisé en 2014

Le SDE mettra en place un plan de communication dont le contenu sera validé en Bureau.

4-9 - Investissement matériel et locaux : maintien du budget

Le reste à réaliser 2014 correspond au renouvellement des VU (Trafic et Kangoo).

Outre l'entretien et le renouvellement normal, un investissement véhicule est à prévoir pour une petite nacelle en remplacement de deux grandes.
Plusieurs travaux au siège du SDE sont à réaliser : mise en accessibilité, réparations de chaussées, renouvellement PAC, travaux sur toitures.